

Le métier

L'infirmier participe à différentes **actions de soins**, sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, en matière de **prévention**, d'**éducation de la santé** et de **formation** ou d'**encadrement** dans le but de **protéger, maintenir et promouvoir la santé des personnes**.

L'infirmier exerce en **milieu hospitalier** (établissements publics ou privés) et en **milieu extra-hospitalier** (domicile, EHPAD, maisons de retraite, CDAS, santé scolaire et universitaire, entreprises...)

Après l'obtention du diplôme, des **spécialisations** sont possibles (infirmier puériculteur, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier en pratique avancée), ainsi qu'une évolution au niveau hiérarchique (cadre de santé) qui permet d'accéder aux fonctions de cadre de service de soins et/ou de cadre formateur en IFSI.

La formation

Niveau 6 (Bac +3)

La formation vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

180 crédits européens (ECTS) correspondent à l'acquisition des 10 compétences du référentiel de formation :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Rentrée en Septembre

22	 IFPS Saint-Brieuc	 IFPS Lannion
29	 IFPS Brest	
35	 IFPS FOUGÈRES	 BIFPS CHGR Formations en santé
	 CHU FOUGÈRES	 IFPS CHU Rennes
56	 ifps vannes Formations de Santé	

	3ème année
Nombre de semaines en centre de formation	15
Nombre de semaines en stage	25

Conditions d'accès

- Avoir **validé l'intégralité de sa 1^{ère} et 2^{ème} année**
- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (**aucune limite d'âge** pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- L'apprenti doit s'être **acquitté de la Contribution Vie Etudiante et de Campus**.
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.

Comment entrer en apprentissage ?

- **Se pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Trouver un **employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le/la chargé.e de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A **réception de ce document renseigné**, l'inscription est effective (dans la limite des places disponibles)
- A la **signature du contrat d'apprentissage**, l'inscription est définitive



Le contrat d'apprentissage

Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

Date de début de contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

Période d'essai

La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

Les congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

Le maître d'apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un Diplôme d'Etat d'Infirmier (IDE)**, et **justifier d'une année d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Formation de maître d'apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage : **1 session par mois**

Infos sur : www.arfass.org

La rémunération de l'apprenti

Cas général	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
3ème année	67 % SMIC	78 % SMIC*	100% SMIC*

Établissement SSSMS**	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
3ème année	70 % SMIC	85 % SMIC*	100% SMIC*

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

** SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti
Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€

Les aides financières pour l'employeur

■ POUR LE SECTEUR PRIVE

- Réduction générale des cotisations patronales renforcée
- Aides financières

- Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage

Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti

> 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés

> 2 000€ pour les entreprises de 250 salariés et + (sous conditions)

> 6 000€ pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap

Conditions sur www.travail.gouv.fr

■ POUR LE SECTEUR PUBLIC

N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir une estimation financière concernant le coût pédagogique de la formation

- Exonération des cotisations patronales relatives aux assurances sociales
- Aides financières

- Par le CNFPT ou l'ANFH

Conditions sur www.arfass.org

Rubrique Employeur / Les aides financières

www.arfass.org

Réalisation CFA de l'ARFASS
Mai 2025 - Document non contractuel

Se former
dans le 22 - 56

Soizic GABOREL
s.gaborel@arfass.org
07 56 02 41 70

Se former
dans le 29

Corinne BOQUEHO
c.boqueho@arfass.org
07 56 02 72 79

Se former
dans le 35 - Fougères

Corinne BOQUEHO
c.boqueho@arfass.org
07 56 02 72 79

Se former
dans le 35 - Rennes

Guénaël LE GLATIN
g.leglatin@arfass.org
06 49 18 93 24